



N°DEC-2023-19

DÉCISION DU MAIRE

PARTENARIAT, POUR SIX MOIS DE FÉVRIER À AOÛT 2023, AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ DES FEMMES POUR PROMOUVOIR LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL

Le Maire BONNEUIL-SUR-MARNE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville, au travers du Contrat Local de Santé, à faciliter le recours au dépistage du cancer du col, pour améliorer la santé des femmes en situation précaire ;

VU le projet de convention avec l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes – 18 rue Bernard Dimey 75018 PARIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est noué un partenariat avec l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes pour la mise en œuvre d'actions de dépistage des cancers en direction des femmes en situation de précarité.

Le montant des prestations de l'Association est fixé à la somme de 790 € TTC par intervention.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention susvisée, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée de six mois, courant de février 2023 à juillet 2023 inclus.

Elle ne pourra être prolongée que par reconduction expresse.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 2 février 2023.

Le Maire, Pour le Maire par délégation,
la Maire Adjointe au Maire
Virginie DOUET-
Denis ÖZTORUN



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 8 FEV. 2023
Et de sa publication le - 8 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS